

Bonjour,

La campagne de mobilité interne 2023 au CRC démarre. La date limite pour déposer votre candidature est le 5 janvier 2023. Pour rappel, les règles de mobilité interne sont les suivantes :

- Évaluation des demandes par l'équipe de direction du CRC avec rencontre des ITA demandeurs. Sera particulièrement pris en compte pour l'évaluation : l'ancienneté dans le poste, les justifications conduisant à la demande de mobilité, les conséquences pour les équipes concernées, les compétences scientifiques, expérimentales, administratives et techniques, l'adéquation avec le ou les postes recherchés/proposés.
- Exploration accompagnée par Catherine d'Astier des possibilités de mobilité, sur les postes mis en priorité auprès des tutelles en octobre 2022, liste disponible (catherine.dastier@inserm.fr)
- Le dossier comprendra un CV et une justification de la demande de mobilité et le projet soulignant les perspectives
- Rencontre et médiation par l'équipe de direction avec les chefs équipes concernés en Janvier 2023
- Décision de mobilité par le CoDIR début février 2023
- Accompagnement de la mobilité pendant un an après la prise de poste : entretien et rapport à 6 mois & bilan

Restant à votre disposition pour toutes précisions,
Bien cordialement

Catherine d'Astier de la Vigerie

Secrétaire générale

Unité Inserm U1138 - Centre de Recherche des Cordeliers

(Sorbonne Université - Inserm - Université de Paris)

15 rue de l'Ecole de Medecine 75006 Paris

Tel 01 44 27 64 53 - Mob 06 08 23 91 60
